

## NOTE DE PRESENTATION

### DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté. Ce document est destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2022 par le receveur municipal.

Les opérations du compte de gestion 2022 du budget principal coïncident parfaitement avec celles du compte administratif 2022.

Les résultats sont arrêtés et le vote du compte de gestion et du compte administratif peut s'opérer avant le vote du budget primitif.

### Budget Principal

Le compte administratif de l'exercice 2022 dégage :

- un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 63 278,06 €
- un excédent brut d'investissement cumulé au 31/12/2022 de 410 648,51 € auquel il faut ajouter des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 888 790,00 € et en recettes pour un montant de 508 692,00 €, soit un excédent net d'investissement global de 30 550,51 €.

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement.

L'excédent de résultat de fonctionnement reporté sera donc de 63 278,06 €.

Commune de Fontaine Sous Préaux	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES Ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent
RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021		6 623,12		56 863,00		63 486,12
Affectation des résultats à l'investissement - exercice 2022			45 628,88		45 628,88	
RESULTATS REPORTES AU BP 2022		6 623,12		11 234,12		17 857,14
Opérations de l'exercice 2022	222 146,74	626 172,13	392 539,84	444 583,78	614 686,58	1 070 755,91
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022		404 025,39		52 043,94		456 069,33
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021		410 648,51		63 278,06		473 926,57
Restes à réaliser	888 790,00	508 692,00				
RESULTATS CUMULES DEFINITIFS		30 550,51		63 278,06		93 828,57

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### • Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont de 444 583,78 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE 70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 703,90
CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES	349 948,54
CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	69 171,92
CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 375,87
CHAPITRE 76 PRODUITS FINANCIERS	346,00
CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	150,00
CHAPITRE 013 ATTENUATION DE CHARGES	1 955,95
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 931,60
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>444 583,78</b>

#### Produits de gestion courante

Notamment : coupes de bois, concessions et redevances funéraires, locations de terres, redevances d'occupation du domaine public communal, remboursement de frais par d'autres redevables.

#### Impôts et taxes

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 266 903 €.

Les autres recettes fiscales sont :

- La dotation solidarité communautaire : 34 199 €
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 12 599 €
- Le fonds départemental DMTO communes de moins de 5 000 habitants : 21 317,59 €
- Les droits de place : 440 €
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité : 14 281,95 €
- Le dégrèvement de taxes foncières : 208 €

#### Dotations, subventions, participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale) est de 44 554 €.

Les autres dotations et participations concernent :

- La dotation élu local : 3031 €
- Le FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement de 2020 (entretien et réparations de bâtiments, entretien et réparation de voiries) : 491,98 €
- Dotation compensation protection fonctionnelle élu : 102 €
- Fonds départemental péréquation de la taxe professionnelle : 16 828,22 €
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 1 108 €
- Frais assemblée élections : 355,72 €
- Dotation Filet Sécurité : 2 701 €

#### Autres produits de gestion courante

L'essentiel des recettes est constitué par l'encaissement de la location de la cuisine de la salle des fêtes.

### Produits financiers

- Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés à la Métropole : 346 €
- Produit des cessions d'immobilisations : 150 € /vente d'un lave-vaisselle

### Produits exceptionnels

- Régularisation de la cotisation d'assurance 2020 pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : 41,72 €
- Rappel trop perçu sur salaire : 82,85 €

### Atténuation de charges

- Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance : 1 955,95 €

### Opérations d'ordre – transfert entre sections

- Moins-value / vente d'un lave-vaisselle : 2 931,60 €

## • **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont de 392 539,84 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	121 883,97
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	149 047,85
CHAPITRE 014 REVERSEMENTS SUR RECETTES	39 175,00
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	74 999,40
CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES	4 288,02
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	64,00
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 081,60
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>392 539,84</b>

### Les dépenses à caractère général

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...

### Les charges de personnel

Elles comprennent les rémunérations du personnel et les cotisations sociales (URSSAF, caisses de retraite, centre de gestion de la fonction publique territoriale, CNFPT, médecine du travail...).

L'effectif est de 4 agents :

- Filière administrative : 1 agent titulaire à temps complet
- Filière technique 2 agents titulaires à temps complet et 1 agent non titulaire à temps complet.

### Les reversements sur recettes

Il s'agit des attributions de compensation versée à la Métropole Rouen Normandie

### Autres charges de gestion courante

Elles comprennent la contribution financière de la commune aux charges de fonctionnement liées à la fréquentation de l'école, de la garderie, du centre de loisirs et de l'école de musique de Saint Martin du Vivier : 46 884,34 € (le solde pour l'accueil scolaire année 2021-2022 n'a pas été facturée en 2022).

Sont également inclus dans ces charges le versement des indemnités et cotisations des élus, les frais de formation, les contributions au Fonds Solidarité Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes et les subventions de fonctionnement aux associations.

#### Charges financières

Il s'agit des intérêts des 2 emprunts en cours :

- Emprunt de 40 000 € auprès de la Banque Postale pour financer des acquisitions foncières
- Emprunt de 470 000 € auprès du Crédit Agricole Normandie Seine pour financer les travaux de restructuration de la mairie, de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République

#### Charges exceptionnelles

Elles correspondent aux aides financières d'urgence accordées aux habitants en difficulté.

#### Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le montant correspond aux écritures passées pour la sortie d'inventaire du lave-vaisselle.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### • **Recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 626 172,13 € et sont réparties comme suit :

- Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé constaté en 2021 pour un montant de 45 268,88 €
- Compte 16 - Emprunt de 470 000 € souscrit pour financer les travaux de restructuration de la mairie, de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République
- Compte 10222 - FCTVA 2022 sur les dépenses d'investissement de 2020 : 5 956,82 €
- Compte 276351 - Encours de dette « voirie » transféré à la Métropole : 2 483 €
- Compte 13251-0025 – Subvention de 1 909,75 € versée par la Métropole suite au traitement de la mérule à l'église
- Compte 13251-044 – Acompte de 9 650,40 € versé par la Métropole sur la subvention allouée pour l'opération n° 044 « travaux de restructuration de la mairie, de l'annexe de la mairie et requalification de la Place de la République »
- Compte 1341-044 – Acomptes de 87 461,68 € sur les aides de l'Etat accordées pour financer l'opération 044
- Compte 040 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections : 3 081,60 € correspondant à la moins-value constatée sur la vente d'un lave-vaisselle

#### • **Dépenses d'investissement**

Elles s'élèvent à 222 146,74 €.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2022 ont été les suivantes :

- Compte 1641 - Remboursement des 2 emprunts en cours :
  - 2 560 € - emprunt auprès de la Banque Postale pour financer des acquisitions foncières
  - 9 881 € - emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine pour financer les travaux de restructuration de la mairie, de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République
- Compte 2121-2223 – Plantations d'arbres et d'arbustes : 371,61 €
- Compte 2158-0010
  - Acquisition d'un container : 3 539,90 €

- Mise en place d'un rail de guidage réglementaire 4 reliefs pour l'accès PMR à la salle polyvalente : 720 €
- Compte 2128-0010 – Création de massifs en béton pour la pose d'un container : 3 037,18 €
- Compte 2031 - Frais d'études pour les opérations suivantes :
  - Restauration de l'église : 22 034,45 €
  - Réhabilitation de la mairie 14 053,28 €
- Compte 23111-044 - Travaux mairie : 57 170,32 €
- Compte 21318-044 - Travaux annexe de la mairie : 16 456,16 €
- Compte 2135-044 - Aménagement locaux provisoires mairie : 1 023,60 €
- Compte 2188-044 – Achat d'électroménager pour l'annexe de la mairie : 1 419,97 €
- Compte 2128-0041 – Travaux d'aménagement au cimetière
- Compte 2111-019 – Acquisition foncière au 1 route des sources : 37 300 €
- Compte 2158-0025 – Travaux à l'église :
  - Sondages partie d'assise de charpente : 2 876,40 €
  - Réfection appui du sommier Nord/Est : 14 961,60 €
  - Drainage en pied de façade : 4 824 €
  - Travaux d'étanchéité : 2 112,48 €
  - Réfection toiture de la sacristie : 4 766,51 €
  - Traitement fongicide : 189 €
- Compte 040 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections : 2 931,60 € correspondant à la moins-value constatée sur cession d'immobilisation / vente d'un lave-vaisselle

Fait à Fontaine-sous-Préaux, le 08/04/2022.

Francis DEBREY,  
Maire.



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNE de FONTAINE-sous-PRÉAUX" at the top and "(Seine-Maritime)" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Francis Debrey".